

LICENCE HANDIBOXING NOTICE D'INFORMATION

La licence HANDIBOXING est accessible uniquement aux personnes en situation de handicap.

Ce formulaire est valable pour la saison 2022/2023. L'obtention de la licence est uniquement accessible par le remplissage de ce formulaire papier. Cette licence ne permet pas de participer aux compétitions, c'est une licence non-compétiteur.

La licence Handiboxing est valable durant toute la saison sportive.

L'association qui prend des licences handiboxing doit respecter les **obligations** suivantes :

- Inscrire son association sur le site handiguide :

<http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

- Envoyer ce formulaire dûment complété à la FFKMDA, 38 rue Malmaison 93170 Bagnolet accompagné :

• **pour les mineurs** : soit d'une attestation du responsable légal précisant que le mineur a renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques, soit du certificat médical spécifique annexé daté de moins de 6 mois ;

• **pour les majeurs** : du certificat médical spécifique annexé valable 3 ans, à produire lors de la première demande de licence. Ce certificat est valable 3 ans s'il est complété, pour les 2ème et 3ème années, d'une attestation précisant que la réponse au questionnaire de santé FFKMDA - Personne majeure - a donné lieu à un ensemble de réponses négatives.

Tarifs :

20 euros pour les majeurs

15 euros pour les mineurs

En prenant une licence HANDIBOXING vous vous engagez à respecter la législation et les règlements généraux de la FFKMDA.

NOM (Président du club) :

PRÉNOM (Président du club) :

Signature du Président du club avec la mention « lu et approuvé » :



DEMANDE DE LICENCE HANDIBOXING

Ce document est à renvoyer dûment rempli à la FFKMDA service Affiliations/licences au
38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le service AFFILIATIONS par
téléphone ou par mail.

LICENCE :

NOM :

PRÉNOM :

N° de licence :

(Si déjà licencié les saisons précédentes à la FFKMDA)

SEXE : Masculin Féminin (rayer la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : / /

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

CLUB :

NOM DU CLUB :

(Pas d'abréviations, inscription en toutes lettres)

NUMRO D’AFFILIATION :

TÉLÉPHONE (Président) :

MAIL (Président) :

NUMÉRO DE LICENCE (Président) :

Je certifie l’exactitude des renseignements ci-dessus. Je m’engage à respecter la
législation ainsi que les règlements de la FFKMDA en particulier les points relatifs à
l’inscription de mon association sur le site : <http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>.

Date :

Signature du Président :



AUTORISATION SPECIFIQUE (CNIL)

Je soussigné, monsieur, madame, ou pour les mineurs père, mère, responsable légal*

autorise / n'autorise pas* la FFKMDA à connaître la nature de mon handicap à des fins de catégorisation interne permettant à la fédération de me proposer des activités adaptées.

Signature



Pour informations : en cas de réponse négative, la licence sera toutefois comptabilisée dans le total des licences "handiboxing" de la fédération. Le licencié ne pourra alors pas être informé directement des activités ou animations spécifiques, en lien avec la nature du handicap, proposées par la fédération.

Le licencié a toutefois la possibilité de revenir sur sa décision une seule fois au cours de la saison sportive. Il devra pour cela prendre attache avec le service affiliation/licence.

* rayer la mention inutile



Certificat médical de non contre-indication à la pratique « **HANDBOXING** »

Définition : L'handiboxing est une forme de pratique d'opposition adaptée dite de « boxes pieds/poings », utilisant les mouvements et techniques issues du Kickboxing, du Muaythai et du Pancrace. Elle s'adresse à un public ayant des difficultés motrices, intellectuelles, psychiques ou tout autre problème de santé nécessitant une certaine forme d'adaptation tout en préservant l'intégrité physique et mentale du pratiquant.

Certificat :

Je certifie que l'état de santé de ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique loisir de la discipline handiboxing, sauf éventuelles exceptions ci-dessous :

Les contres indications pouvant exister par rapport à une pratique adaptée sont les suivantes :

- Aucune
- Coup au visage
- Coup au ventre
- Autre (préciser) :

Classification du pratiquant en relation avec la nature du handicap (avis facultatif du médecin à cocher) :

Handicap moteur			
Catégorie de personne en fauteuil ou devant boxer assis	<input type="checkbox"/> Handicap membre inférieur avec mobilité du buste, sans difficultés des membres supérieurs	<input type="checkbox"/> Handicap membre inférieur mobilisation du buste limité sans difficultés au niveau des membres supérieurs	<input type="checkbox"/> Handicap membre inférieur et handicap membres supérieurs. Ou difficulté de coordination des membres supérieurs
Catégorie pouvant boxer debout	<input type="checkbox"/> Handicap sur le (s)membre(s) supérieur(s)	<input type="checkbox"/> Handicap touchant le(s)membre(s) inférieur(s)	<input type="checkbox"/> Handicap touchant le(s) membre(s) inférieur(s) et supérieur(s)
Handicap sensoriel			
<input type="checkbox"/> non voyant	<input type="checkbox"/> mal voyant	<input type="checkbox"/> non entendant	<input type="checkbox"/> mal entendant
Handicap mental			
<input type="checkbox"/> déficience intellectuelle légère	<input type="checkbox"/> déficience intellectuelle moyenne	<input type="checkbox"/> déficience intellectuelle lourde	<input type="checkbox"/> maladie psychique (préciser).....
Autre			
<input type="checkbox"/> Préciser :			

Date :

Cachet et signature du médecin :

Document confidentiel

